

Guide d'entretien de votre logement



La Nantaise d'Habitations 

Groupe ActionLogement

La Nantaise d'Habitations - locataire

LES OBLIGATIONS DE CHACUN...

En matière de réparations locatives, les obligations de chacun sont reprises dans le décret du 26 août 1987 (sous réserve de l'évolution de la réglementation). Pour simplifier votre lecture, la légende indiquée sur les éléments d'équipement, vous permettra d'identifier ce qui est à votre charge ou à la charge de La Nantaise d'Habitations.

ENTRÉE

- ❶ Porte de placard
- ❷ Cylindre de porte d'entrée
- ❸ Combiné interphone
- ❹ Tapisserie
- ❺ Peinture dégradée
- ❻ Lino décollé
- ❼ Lame de parquet décollée

- ❽ Thermostat
- ❾ Serrure 3 points

- ❿ Thermostat (si chaufferie collective ou chaudière individuelle gaz)



● à la charge du locataire

● à la charge de La Nantaise d'Habitations

● contrat d'entretien
(affiché dans les halls)



SÉJOUR

- ❶ Manivelle
- ❷ Purge des radiateurs à gaz
- ❸ Entrée d'air (nettoyage)
- ❹ Prise de téléphone
- ❺ Prise télévision
- ❻ Prise électrique
- ❼ Porte intérieure

- ❽ Volet roulant
- ❾ Convecteur électrique
- ❿ Robinet thermostatique
- ⓫ Système fermeture fenêtre



EXTÉRIEUR

● à la charge du locataire

● à la charge de La Nantaise d'Habitations

● contrat d'entretien

(affiché dans les halls)

- ❶ Jardin (pelouses, haies, végétaux)
- ❷ Antenne TV individuelle
- ❸ Gouttière
- ❹ Descente eaux pluviales
- ❺ Clôture
- ❻ Portillon
- ❼ Boîte aux lettres
- ❽ Vitrage

- ❾ Porte de garage
- ❿ Façade maison
- ⓫ Toiture
- ⓬ Cheminée
- ⓭ Antenne collective

La Nantaise d'Habitations

Groupe ActionLogement

Siège social : L'Atrium - 1, allée des Hélices - BP 50209 - 44202 NANTES cedex 2

www.nantaise-habitations.fr